

N° 40848

Le 21 mars 2024

March 21, 2024

ENTRE :

BETWEEN:

Dominique Martineau

Dominique Martineau

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Municipalité de Sainte-Christine
D'Auvergne, Municipalité de Saint-
Raymond de Portneuf, Société de
l'assurance automobile du Québec,
Tribunal administratif du Québec et Sûreté
du Québec

Municipalité de Sainte-Christine
D'Auvergne, Municipalité de Saint-
Raymond de Portneuf, Société de
l'assurance automobile du Québec, Tribunal
administratif du Québec and Sûreté du
Québec

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt des répliques est accueillie.

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. The motion for an extension of time to serve and file the replies is granted.

N° 40848

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Québec), numéro 200-09-010563-226, 2023 QCCA 620, daté du 5 mai 2023, est rejetée.

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Québec), Number 200-09-010563-226, 2023 QCCA 620, dated May 5, 2023, is dismissed.

J.C.S.C.
J.S.C.C.